

Site Natura 2000 « Marais alcalin de Chicheboville- Bellengreville »

Compte-rendu du comité de pilotage

du vendredi 10 février 2017

Etaient présents :

Stéphane LE VILLAIN, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,
Thomas BIERO, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement de Basse-Normandie,

Norman GARCIA, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement de Basse-Normandie,

Frédéric LONGAVENNE, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,

Vincent ROCCA, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,

Christophe GERVIS, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,

Magali CERLES, Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie,

Anthony LABOUILLE, Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie,

Marie GORET, Conservatoire Botanique National de Brest,

Daniel DUYCK, Syndicat des propriétaires forestiers privés du Calvados et de la Manche,

Benoît DEMOULIN, représentant pour la Fédération des Chasseurs du Calvados,

Monique GARNIER, Maire de Vimont,

Coralie ARRUEGO Maire de Chicheboville,

Christian PIELOT, Conseiller Départemental du canton de Troarn

Xavier PICHON, Président de la communauté de communes « Val ès dunes »,

Mathieu BOBIN, Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Perrine LEDUC, Conseil départemental du Calvados,

Sandrine LECOINTE, représentant le syndicat mixte d'eau potable RESEAU

Edouard COSTARD, représentant pour la société de chasse de Bellengreville,

Philippe PESQUEREL, maire adjoint de la commune de Bellengreville

Philippe GILLES, représentant l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Yann MOUCHEL, représentant interrégional Hauts de France-Normandie pour l'Agence Française de Biodiversité

Laurent GUINAUDEAU, représentant interrégional Hauts de France-Normandie pour l'Agence Française de Biodiversité

Lionel THOUROUDE, représentant pour la Fédération de Pêche du Calvados

Joël NIARD, chasseur et propriétaire privé

Vincent DUYCK, agriculteur et propriétaire privé

Joël MICHEL, propriétaire privé

Thierry MEUNIER, propriétaire privé

Christophe ROCHER, agriculteur et propriétaire privé

Le comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 « Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville » s'est réuni le vendredi 10 février 2017, à 09 h 30, en commune de Vimont, sous la présidence de M. Stéphane LE VILLAIN, chef du service eau et biodiversité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM 14) et représentant Mr le Préfet du Calvados.

L'objet de cette réunion est de faire le point sur les actions mises en œuvre par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie en tant qu'opérateur du site, depuis le dernier COFIL du mois d'avril 2013.

M. LE VILLAIN remercie l'ensemble des personnes présentes et, en particulier, la mairie de Vimont pour son accueil dans la salle communale.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Points d'actualité
- 2- Bilan des travaux et études
- 3- Animation, communication et gestion du site
- 4- Questions diverses

1 – Points d’actualité

M. LE VILLAIN présente les conséquences de la fusion des régions en ce qui concerne le pilotage des sites Natura 2000 de Normandie.

Ainsi, si le pilotage général et l’administration du réseau Natura 2000 normand relève toujours des missions de la DREAL, la gestion des sites, en revanche, est désormais partagée entre la DREAL et les DDTM.

Pour la Normandie, ce sont, au total, 28 sites qui sont transférés de la DREAL aux différentes DDTM, dont 12 pour le Calvados. Le site du marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville fait partie de ces 12 sites.

La DREAL conserve la gestion de l’ensemble des sites marins, littoraux ainsi que les sites à fort enjeu.

Dans les cas particuliers des sites « Haute Vallée de la Touques et affluents » et « Vallée de l’Orne et ses affluents » qui sont situés à cheval sur les départements de l’Orne et du Calvados, leur gestion revient à la DDT de l’Orne.

A noter que l’instruction et le contrôle des contrats Natura 2000 et MAEC (Mesures Agro-Environnementales Climatiques) restent une mission de la DDTM, tandis que l’instruction et le contrôle des évaluations d’incidences sont partagés entre les services de la DDTM, de la DREAL et de la préfecture.

2 – Bilan des travaux et études

⇒ Contrats Natura 2000 :

Depuis l’année 2007 (mise en place des premiers contrats) ce sont environ 30 parcelles qui ont bénéficié de contrats pour être restaurées ou entretenues.

Trois principaux types de contrats correspondants à trois grands types de travaux peuvent être distingués, à savoir : les contrats de fauche, de déboisement et de débroussaillage.

Des parcelles ont toutefois fait l’objet d’autres types de contrats qui portaient sur du curage, de la réouverture et de l’entretien de chemins.

La surface cumulée concernée par ces contrats Natura 2000 représente près de 8 hectares.

Sur la période actuelle (2015/2020), trois contrats sont en cours.

D’autres devraient être proposés au prochain appel à candidatures du mois d’avril 2017.

M. LABOUILLE, animateur du site pour le compte du CEN (Conservatoire d’espaces naturels) de Basse-Normandie, invite les propriétaires de parcelles présents dans la salle à ne pas hésiter à se rapprocher du Conservatoire pour examiner quelles sont les possibilités existantes sur leurs parcelles afin de les restaurer ou de les entretenir.

M. LABOUILLE montre un exemple de contrat réalisé en 2016 afin d'entretenir une parcelle de mégaphorbiaie. Il est précisé que ce genre de parcelle nécessite une gestion particulière pour y favoriser la diversité. Cette gestion s'échelonne sur une période de cinq années et peut donc laisser penser que la parcelle est un peu abandonnée puisque seule une coupe tous les 4 à 5 ans y est réalisée.

⇒ Travaux d'entretien

Mme ARRUEGO, Maire de Chicheboville présente une partie des actions (hors financement Natura 2000) menées par la commune pour gérer et valoriser le marais depuis son arrivée en 2014.

Il s'agit d'un travail essentiellement bénévole mené par différents acteurs de la commune qu'elle en profite pour remercier. Des actions ont été menées pour entretenir les chemins, nettoyer leurs abords, enlever des déchets et valoriser le sentier de grande randonnée qui traverse le marais. Les actions ont abouti à un élagage important le long des principaux chemins traversant le marais ainsi qu'à un apport de pierres de chaussin (calcaire) issues de la carrière de Bellengreville pour stabiliser les chemins.

Avec l'aide de l'association « Plaine emploi », plusieurs chantiers ont eu lieu pour réhabiliter les abords du sentier de randonnée. De nombreux déchets ont été évacués ainsi que plusieurs cabanes installées sur des voies publiques du marais.

Enfin, plusieurs manifestations bénévoles (opération « nettoyons la nature », etc.) sont régulièrement organisées afin d'enlever une partie des déchets présents dans le marais.

⇒ Lutte contre les espèces invasives

M. LABOUILLE présente les travaux menés depuis le dernier COPIL pour gérer les espèces invasives qui constituent une menace importante dans le marais.

Le Conservatoire mène chaque année depuis 2005 un arrachage de La Jussie dans les canaux du marais, principalement sur les communes de Bellengreville et Vimont. Cette action ne vise pas à éradiquer la plante mais bien à limiter sa progression et à la confiner au maximum. Un graphique est présenté qui permet de constater que de gros efforts ont été menés en 2015 et 2016 grâce à l'appui d'une « brigade invasive » présente en Basse-Normandie. Ainsi, il semble que, pour la première fois, une amélioration soit constatée puisque le volume extrait du marais en 2016 est inférieur de 30 % à celui extrait en 2015.

Il est également fait mention du gros chantier mécanique effectué en 2013 pour éradiquer le myriophylle du Brésil recouvrant totalement la surface d'un ancien gabion. Ce même gabion a, par ailleurs, été acheté pour pouvoir maîtriser cette espèce invasive. Avec trois années de recul, l'espèce est maintenant considérée comme éradiquée du marais. Une veille est toutefois maintenue. L'opération constitue un succès important et fait exemple au niveau national. Cette

opération aura tout de même nécessité près de 69 000 euros d'investissement public mais a probablement permis de sauver le marais.

Une troisième espèce invasive (le solidage glabre) est gérée par fauche avant floraison. Une seule station est présente pour le moment sur la commune de Chicheboville et l'espèce est maîtrisée sans pour autant être éradiquée.

Il est rappelé que la problématique des espèces invasives constitue un enjeu important pour la biodiversité du marais.

Il est émis un souhait que les personnes du marais puissent accéder directement à de l'information sur les espèces invasives

Mme CERLES, présidente du CEN de l'ex Basse-Normandie explique que de la documentation peut être proposée en mairie sous forme de plaquette et qu'un lien dans ce même document peut renvoyer vers des fiches adaptées sur internet.

http://www.cbnbrest.fr/site/html/regions/inventaire_region.html#inva

Mme CERLES précise également que la brigade invasive, financée par l'Agence de l'eau et la Région, peut être mobilisée par tous, pour aider à supprimer des espèces végétales invasives. Il s'agit d'une équipe composée de trois personnes qui agit durant la belle saison pour stopper les foyers d'espèces invasives. Le Conservatoire d'espaces naturels est la structure qui porte cette action, ce qui facilite la prise de contact. Il est possible de joindre Mme DOMINGUES au Conservatoire, spécialiste de la question pour obtenir des renseignements précis.

⇒ Présentation des études en cours sur le Vertigo

Deux espèces d'escargots vivants dans le marais sont particulièrement rares : le « Vertigo de Des Moulins » et le « Vertigo étroit »

Ce sont deux espèces de mollusques très petites (inférieures à 3 mm) qui ont fait l'objet d'étude par le CPIE des Collines Normandes. Une carte de leur distribution dans le marais est présentée. Il est à noter la présence d'une seule station pour le « Vertigo étroit » et une distribution très fragmentée pour le « Vertigo de Des Moulins ».

Une étude est en cours sur la période 2016 / 2018 afin de mieux comprendre les besoins du « Vertigo de Des Moulins » sur une parcelle témoin. Les résultats devraient permettre de mieux identifier la gestion la plus adaptée à l'espèce afin d'en tenir compte lorsque les parcelles feront l'objet d'une gestion ou d'un quelconque projet.

Pour cette espèce n'a été répertoriée qu'une seule grande station par département pour l'ex Basse-Normandie. Pour le Calvados, il s'agit de la station du marais de Chicheboville. Toutefois, il est nécessaire de relativiser ces données compte tenu du manque de connaissance et d'expertise sur l'espèce.

⇒ Présentation des études en cours sur l'Agrion de Mercure

La présence de l'Agrion de Mercure sur le marais a été constatée en 2014.

L'espèce est réapparue uniquement sur les parcelles ayant bénéficié de contrats Natura 2000. En effet, cette petite libellule apprécie les bordures des cours d'eau et ensoleillées. Les travaux réalisés sur certaines parcelles ont permis de se rapprocher de ces conditions biotiques en mettant une partie du cours Sémillon en lumière. Cette espèce protégée au niveau national demeure peu commune et un suivi a été mis en place dans le marais pour suivre son évolution. La méthode consiste à évaluer le nombre précis de mâles sur un tronçon de rivière. Actuellement, la population est encore faible puisque seuls une trentaine de mâles a été totalisée.

⇒ Présentation de la typologie des habitats naturels

Une typologie des habitats naturels du site a été réalisée durant l'année 2014 par le Conservatoire Botanique Nationale (antenne bas-normande). M. LABOUILLE en profite pour remercier toutes les personnes qui ont accepté que les experts en botanique pénètrent dans leurs parcelles.

Ce travail permet de savoir comment s'organise les végétations au sein du marais. Toutefois, il doit être complété par la cartographie des habitats qui permet de déterminer les limites entre chacune des végétations.

⇒ Réalisation future de la cartographie des végétations du marais

Dans la continuité de la typologie, la cartographie qui fera l'objet d'un marché public par la DREAL doit permettre de mettre à jour les zones où les habitats naturels sont considérés comme patrimoniaux.

Il s'agit d'une étape importante. L'étude sera lancée dans les prochains mois et les résultats ne devraient être disponibles qu'en 2018.

Tout comme lors de la typologie des habitats, des courriers devront être adressés pour obtenir les autorisations de pénétrer dans les parcelles.

⇒ Projet d'étude hydrologique du marais

Dans la continuité de la cartographie des habitats naturels, l'étude hydrologique envisagée depuis plusieurs années est prévue pour l'année 2018. Les résultats d'une autre étude hydrologique se déroulant actuellement sur le marais de Vimont seront pris en compte pour éviter des doublons.

L'objectif est de mieux connaître le fonctionnement du marais, notamment en termes de circulation de l'eau au sein du marais et de résilience de la nappe par rapport au pompage.

Un échange s'ensuit entre les membres du COPIL qui porte, pour l'essentiel, sur la balance coût-bénéfice d'une telle étude, sur l'entretien des canaux, sur la procédure de curage et sur l'absence d'études hydrologiques pré-existantes.

Un groupe de travail composé de membres volontaires du COPIL sera mis en place pour assurer le suivi de la réalisation de l'étude.

3 - Animation et communication

⇒ Evaluation des incidences Natura 2000

M. LONGAVENNE intervient pour présenter les évaluations d'incidence ayant eu lieu ces dernières années. Il est rappelé qu'il s'agit de demandes qui doivent être effectuées auprès de la DDTM lorsqu'un projet est susceptible d'avoir un impact sur le site Natura 2000.

Une évaluation d'incidence a eu lieu en 2014 concernant la création du sentier de randonnée qui traverse le marais afin de vérifier que le cheminement ne mettait pas en danger des espèces ou des habitats Natura 2000.

En 2015, l'organisation d'une balade nocturne sur le marais dans le cadre du festival des « quatre éléments » de Bellengreville a également fait l'objet d'une évaluation d'incidence Natura 2000. Cette évaluation constituait un des éléments de la procédure de déclaration de la manifestation auprès de la préfecture.

Une évaluation d'incidence a été réalisée en 2016 concernant la création d'un verger à vocation pédagogique sur la commune de Chicheboville. La DDTM a ce que la création de ce verger ne soit pas en opposition avec la politique globale de Natura 2000 qui est d'ouvrir le marais.

Enfin, une étude récente (début 2017) a concerné une demande de retournement de prairie sur la commune de Chicheboville. Le dossier n'entrait pas dans le cadre des prairies sensibles identifiées dans la PAC et la demande de retournement a été acceptée sous réserve du respect d'un certain nombre de prescriptions.

Puis, un échange a lieu qui permet de rappeler le caractère obligatoire des évaluations d'incidences et de préciser que c'est bien la DDTM et non l'animateur ou le CEN qui donne ou pas les accords nécessaires.

⇒ Visites pédagogiques

M. LABOUILLE présente rapidement la politique de sensibilisation qui est menée auprès des scolaires et du grand public pour favoriser la connaissance et la compréhension des enjeux du marais. Il y a généralement deux animations qui sont effectuées chaque année au sein du

marais. Il s'agit d'animations thématiques telles que des sorties sur le thème des insectes, des batraciens ou encore des plantes.

⇒ Visites spécialisées à but scientifique

En complément des animations grands publics, il y a également une sortie par an qui est réalisée avec un public plus scientifique afin de compléter la connaissance du marais ou pour informer les gestionnaires d'espaces naturels de Normandie. Des spécialistes des orchidées et même des bourdons sont venus sur le marais ces dernières années.

Une discussion s'engage qui aborde la problématique des frelons asiatiques et notamment les procédures à suivre. Il est précisé que, pour cette espèce, il faut systématiquement faire appel à la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) de l'ex-Basse-Normandie à HEROUVILLE-SAINT-CLAIR (tél : 02 31 46 96 50).

⇒ Déplacement des élus sur le marais du Grand-Hazé (61)

Au cours de l'été 2016, le CEN a organisé une visite du marais du Grand-Hazé dans l'Orne avec l'ensemble des élus concernés par le marais de Chicheboville -Bellengreville.

L'objectif était d'être confronté à un autre marais très proche dans sa configuration de celui de Chicheboville afin de constater les différences et les similarités. Il s'agissait aussi de visualiser des installations pédagogiques telles qu'un observatoire à oiseaux ou un cheminement sur pilotis pour voir comment les adapter par la suite dans le Calvados.

⇒ Ouverture au public (projet d'observatoire, circulation.)

Mme ARRUEGO présente le projet d'installation de barrières au sein du marais et sur la commune de Chicheboville pour limiter la circulation des véhicules à moteur. Des panneaux interdisant la circulation (sauf aux riverains et ayants droits) existent déjà ainsi qu'un arrêté communal qui précise les chemins interdits. Malgré cela, de nombreux véhicules circulent dans le marais dégradant les chemins et favorisant les déchets en tout genre. Une carte montrant les trois barrières prévues est projetée, puis le plan de circulation est expliqué par Mme le Maire. Le projet est prévu pour permettre à chaque propriétaire de parcelle de pouvoir continuer à accéder à leurs parcelles. Des systèmes de clefs seront éventuellement donnés aux propriétaires qui pourraient être gênés.

Un échange a lieu qui permet de rappeler la réglementation en vigueur en matière de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, à savoir :

- interdiction avec signalisation bien visibles à l'aide de panneaux réglementaires ;
- prise d'un arrêté municipal affiché en mairie avec mention nominative des voies interdites à la circulation.

⇒ Politique d'acquisitions foncières (contexte et finalités)

Un rappel sur la politique d'acquisition menée sur le marais est réalisé. Il est rappelé que cette politique est effectuée dans le cadre de la politique ENS (Espaces Naturels Sensibles) du département du Calvados par le droit de préemption qui est confié à la commune de Chicheboville. Il s'agit d'une politique qui n'est pas liée à Natura 2000, bien que l'achat des parcelles permet de protéger ces mêmes parcelles, ce qui se révèle donc favorable au site Natura 2000.

Il est précisé que la commune se concentre sur les parcelles abandonnées ou les parcelles très petites. Il n'y a pas d'intérêt à acheter les grandes parcelles agricoles qui sont déjà gérées par des agriculteurs. Une carte projetée montre que la commune de Chicheboville possède environ 30 hectares sur les 154 hectares du marais. La grande majorité des acquisitions se situe sur la commune de Chicheboville. Toutefois, il existe aussi des parcelles achetées sur la commune de Bellengreville.

Une discussion s'ensuit qui permet :

- de clarifier le devenir du droit de chasse sur les parcelles acquises par la commune et celui des gabions dans le même cas de figure
- de rappeler que seul un plan de chasse chevreuil existe actuellement sur le marais

4 – Questions diverses

Clôtures et circulation des animaux

Il est reproché aux clôtures d'entraver le déplacement des animaux sauvages, notamment lors de battues.

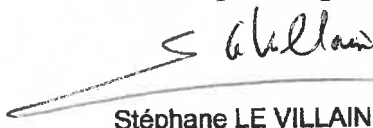
Il est répondu que, jusqu'à présent, aucun animal n'a été coincé dans les parcelles à cause des clôtures et que l'aspect des battues avait été abordé lors du précédent COPIL et qu'aucune nouvelle barrière n'a été installée depuis.

La prochaine réunion du COPIL est prévue pour la fin de l'année 2018.

Il sera consacré, entre autre, aux résultats des études prévues et à leur analyse.

L'ordre du jour étant épuisé, Stéphane LE VILLAIN lève la séance à 11h50.

Le Président par délégation,



Stéphane LE VILLAIN

**Rappel des coordonnées des personnes ressources pour le site Natura 2000
« Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville »**

Animateur du site Natura 2000 de Chicheboville-Bellengreville	Pilotage du site Natura 2000 de Chicheboville-Bellengreville	Pilotage du réseau Natura 2000 en Normandie
<p>Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie Anthony LABOUILLE 320 quartier du Val 14200 Hérouville-Saint-Clair Tél : 06 37 34 03 20</p>	<p>Direction départementale des territoires et de la mer 10 boulevard du Général Vanier CS 75224 - 14052 Caen cedex 4 Tél. 02.31.43.15.00 Frédéric LONGAVENNE Tél : 02 31 43 16 45 Vincent ROCCA Tél : 02 31 43 16 97</p>	<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Thomas BIERO 1 rue recteur Daure 14000 Caen Tél. 02.50.01.83.00</p>